

BK200TG – BAKOR BLUESKIN TG

<p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com</p>	<p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p>
<p>Date de publication : le 16 septembre 2008</p> <p>Nom du produit : BK200TG – BAKOR BLUESKIN TG Code du produit : BK200TG</p> <p>Utilisations du produit/matériau Couche de finition de fibre de verre</p>	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
bitume de pétrole	8052-42-4		50 - 80
ingrédients inertes			<Balance>

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<p>AVERTISSEMENT ! Contient du bitume. Certains bitumes contiennent des composés sulfurés qui, lorsque chauffés ou brûlés, peuvent former de l'hydrogène sulfuré. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), l'hydrogène sulfuré est extrêmement toxique lorsque inhalé et peut causer une irritation des voies respiratoires, une insuffisance respiratoire, le coma et la mort. Le contact direct avec la peau et les yeux peut causer des irritations.</p>
<p>Apparence/Odeur :</p>

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation – possible si le produit est dispersé dans l'air, mais considérée comme étant peu probable.</p>
<p>Risques pour les yeux Les particules peuvent causer une irritation des yeux.</p>
<p>Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.</p>
<p>Risques reliés à l'ingestion L'ingestion n'est pas considérée comme étant une voie d'exposition probable.</p>
<p>Risques reliés à l'inhalation L'inhalation n'est pas considérée comme étant une voie d'exposition probable lorsque le produit est utilisé dans des conditions normales.</p>

4. Premiers soins
<p>Yeux S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.</p>
<p>Peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.</p>

4. Premiers soins (suite)**Ingestion**

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Si elle ne respire pas, lui administrer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Classification d'inflammabilité : Ininflammable

Risques de feu et d'explosion

Lors d'un feu, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et de soufre, de l'hydrogène sulfuré et des gaz irritants et toxiques peuvent être relâchés.

Agents extincteurs

Dioxyde de carbone, eau ou poudre extinctrice.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Conserver dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. À tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux.

Protection de la peau

Utiliser des gants et un tablier de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Règle générale, aucune protection n'est nécessaire. L'utilisation d'un respirateur pourrait s'avérer nécessaire lors d'opérations de transformation comme le découpage, le ponçage, le polissage, etc. Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

fumée de bitume

ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m³ (fraction et vapeur inhalables)

bitume de pétrole

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³

ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m³ (benzène soluble en aérosol)

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Matériau flexible

Type de produits chimiques : mélange**État physique :** solide**Point d'ébullition :** 343-538°C (650-1000°F)**Densité relative :** >1,0**Pourcentage de matières volatiles :** <0,5%**Pression de vapeur :** ne s'applique pas**Densité de vapeur :** non disponible**Facteur pH :** non disponible**Solubilité :** non disponible**Vitesse d'évaporation :** non disponible**10. Stabilité et réactivité****Stabilité :** stable**Polymérisation dangereuse :** on ne s'attend pas à ce qu'elle se produise.**Conditions à éviter (stabilité)**

Températures extrêmes, flammes nues et oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

On ne s'attend pas à ce que la décomposition se produise si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

Conditions à éviter (polymérisation)

Combustion incomplète

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérogènes**

Aucun des ingrédients du présent produit dont les concentrations sont égales ou supérieures à 0,1% n'a été déterminé comme étant cancérogène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après, le cas échéant.

12. Information écologique

Aucune information n'a été identifiée.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport**Transport par voie terrestre** Not Restricted**IMDG** Not Restricted**IATA** Not Restricted

15. Information sur la réglementation

Information sur la réglementation des États-Unis

Il se peut que le bitume contienne des produits chimiques en quantité détectable, reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer ou constituer un danger pour la reproduction.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

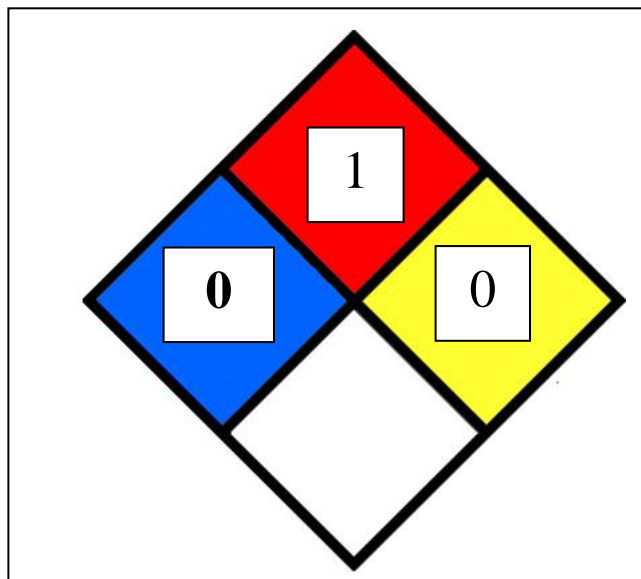
bitume de pétrole

Californie – Proposition 65

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La présente fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : Non classifié ou contrôlé.

NFPA



SIMD

SANTÉ	0
INFLAMMABILITÉ	1
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information

Révision/Information de l'auteur

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 11 août 2008.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.

HENRY COMPANY